

Paiement de proximité : signaler une difficulté

Accéder au Service en ligne

Permet de signaler une difficulté en cas de paiement en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste pour un montant d'impôt ne dépassant pas 300 € .



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00